BANQUE SOFAX - LE CLONE FRAUDULEUX SOFAXBANQUE.PRO

Categories: Epargne, Placements atypiques, Produits classiques : Danger !
Tag: Enquête

Le site est un clone frauduleux qui a 15 jours d'existence à la date de mis en ligne de cet article. Il est usurpé le nom d'une filiale du groupe total. Jamais cette banque ne proposera le moindre produit aux particuliers. Le site est inscrit sur la liste noire du site abe-infoservice.fr depuis le 31/01/2025.

Le site internet

Il a été créé le 16/01/2025. Nous publions le whois :

https://www.whois.com/whois/sofaxbanque.pro

Nos recherches

Le site n'a pas l'agrément délivré par l'AMF. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Les produits

Il est proposé *de fausses offres de services ou encore de faux placements financiers.*

La banque a mis en ligne un communiqué précis :

"**ALERTE Tentatives de fraude et d'escroquerie :** *SOFAX BANQUE est informée d'utilisations frauduleuses de sa dénomination sociale et du nom de ses collaborateurs à des fins de fraude et d'escroquerie.*
Ces fraudes peuvent notamment concerner de fausses offres de services ou encore de faux placements financiers. ***Nous rappelons que SOFAX BANQUE n'exerce aucune activité à destination des***

***particuliers**. Elle n'est par conséquent pas à l'origine de ces sollicitations. SOFAX BANQUE ne dispose d'aucun site internet ni n'utilise aucune adresse mail comportant le nom de SOFAX."*

Il s'agit en fait d'une banque appartenant à total. Son rôle est explicité ci-dessous :

"SOFAX BANQUE intervient en tant que filiale bancaire de la Compagnie et exerce essentiellement les activités suivantes pour le compte des filiales de la Compagnie : gestion de comptes courants, gestion de trésorerie, financement court et long terme, émission de garanties et cautions."

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie banque appartenant à TOTAL. Comme indiqué, elle ne propose rien aux particuliers. Elle n'a pas de site internet.

Nous publions la page du site totalenergies.com :

https://totalenergies.com/fr/info/sofax-banque

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à https://adcfrance.fr/contactez-nous/. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

Le numéro 152 de la revue Antipac

L'apparition de l'ADC France :

La revue Antipac n° 149

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donner aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à https://adcfrance.fr/contactez-nous/

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.